

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 novembre 2024 à 20 HEURES

Conseillers élus : 15 Sous la présidence de Mr le Maire : Ar. ENZINGER
Conseillers en fonction : 15 Présents : Ar. ENZINGER/F. MULLER/S.POESY/ R.GEORGEL
M. AREND/ F. CHEVILLOT/ L. STALLKNECHT
Conseillers présents : 8 F. EICHSTETTER
Absents excusés : 7 J. RADDATO / C. POEHR / P. SCHNEIDER/ S.MARTINY
D. STOLZ / J. ELMERICH/ A. ENZINGER
Procurations : 0

2024-11-01 Décision modificative

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2024

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011/60621	Combustibles		10 000,00
21/2135/opni	Installations générales, agencements, aménagements des cont	9 500,00	
023/023	Virement à la section d'investissement	10 000,00	
16/165/OPFI	Dépôts et cautionnements reçus	500	
	Total	20 000,00	10 000,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021/021/OPFI	Virement à la section d'exploitation	10 000,00	
	Total	10 000,00	0,00

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2024-11-02 Modification des statuts de la CCHPB : Service Public de la Petite Enfance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré lors de la réunion du 24 octobre 2024 a décidé de modifier ses statuts afin de clarifier et de compléter la compétence facultative petite enfance.

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois pour approuver ou non cette décision, au-delà de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité cette modification des statuts « service public de la petite enfance »

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents